



**Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable et de l'Énergie**

**Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Paris, le 10 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane Le Foll et Delphine Batho annoncent le classement du frelon asiatique en espèce envahissante et nuisible.

Selon l'ensemble des scientifiques et des acteurs du monde apicole, le frelon asiatique cause des dommages importants sur les populations d'abeilles et participe ainsi au phénomène d'effondrement des colonies d'abeilles observé dans les ruches depuis plusieurs années.

C'est pourquoi le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie ont décidé son classement en espèce exotique envahissante et nuisible à l'apiculture. Ils répondent ainsi en outre aux attentes légitimes des associations d'apiculteurs qui ont formulé cette demande depuis plusieurs années.

Devant l'importance et l'urgence de la situation, les deux ministres ont mis en œuvre une procédure accélérée pour assurer un classement comme espèce exotique envahissante et comme espèce nuisible d'ici la fin de l'année 2012.

Le classement comme espèce exotique envahissante est soumis à la consultation du public à compter du 11 octobre, et pour une durée de quinze jours. Il sera ensuite présenté au Comité National de Protection de la Nature.

Le classement comme espèce nuisible à l'apiculture (danger sanitaire de catégorie 1) sera présenté au Comité National d'Orientation de la Politique de Santé Animale et Végétale dans les semaines qui viennent.

Le classement d'une espèce comme espèce exotique envahissante et comme danger sanitaire permet l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de lutte obligatoire au niveau national et départemental.

Contacts presse

Service de presse de Delphine BATHO – 01 40 81 72 36
Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74
